



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS,**

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2309809N du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2024;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 16/10/2020 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4447, en Audiovisuel, de la composante IUT Lens est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BUFFARD-MORET	BRIGITTE	PR	7
Mme	PARENTON	MARIE-PIERRE	AGREGE	H8010
Mme	ROUSSEL-GILLET	ISABELLE	PR	9
M.	WISEUR	YANN	CERTIFIE	H0202
M.	WINTER	GUILLAUME	AGREGE	H0422
M.	ZIMNY	FREDERIC	P.L.P.	H5101

**Article 3 :** Madame Marie-Pierre Parenton est nommée présidente de la commission d'affectation et Madame Brigitte Buffard-Moret est nommée vice-présidente de la commission d'affectation.

**Article 4 :** Madame la Directrice générale des services de l'université d'Artois est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 14/03/2024

Président

Pasquale Mammone